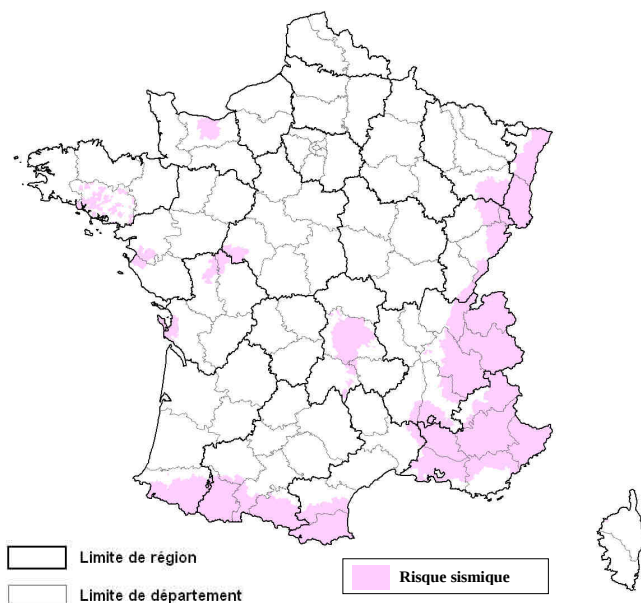


Le risque sismique

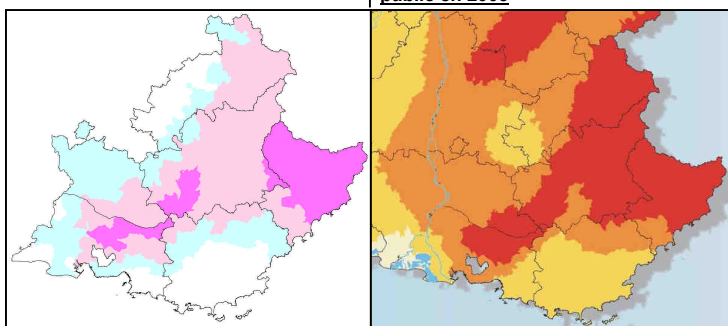
Le risque séisme encouru par les communes de France métropolitaine



Source : Base GASPAR

Risque sismique PACA arrêté de (1991)

Risque sismique selon le nouvel aléa publié en 2006



Zone de sismicité

□ Négligeable mais non nulle	(183)
□ Très faible mais non négligeable	(262)
□ Faible	(349)
□ Moyenne	(169)

(N) : Nombre de commune concernée

Aléa

□ très faible	accélération < 0.7 m/s ²
□ faible	0.7 m/s ² ≤ accélération < 1.1 m/s ²
□ modéré	1.1 m/s ² ≤ accélération < 1.6 m/s ²
□ moyen	1.6 m/s ² ≤ accélération < 3.0 m/s ²
□ fort	accélération ≥ 3.0 m/s ²

Mouvement du sol

accélération < 0.7 m/s ²
0.7 m/s ² ≤ accélération < 1.1 m/s ²
1.1 m/s ² ≤ accélération < 1.6 m/s ²
1.6 m/s ² ≤ accélération < 3.0 m/s ²
accélération ≥ 3.0 m/s ²

Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille. Cette rupture génère des ondes sismiques. Le passage des ondes à travers le sol provoque des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface.

Caractéristique d'un séisme

- **Le foyer** (hypocentre)
Région de la faille d'où partent les ondes sismiques.
- **L'épicentre**
Point de la surface terrestre, à la verticale du foyer, et où l'intensité du séisme est la plus importante.
- **La magnitude (M)**
C'est la mesure de l'énergie libérée par le séisme. Elle est fonction de la longueur de la faille. Il s'agit d'une échelle logarithmique. Un accroissement de magnitude d'un degré correspond à une multiplication par 30 de l'énergie.
- **L'intensité (I)**
C'est la mesure des effets et dommages du séisme en un lieu donné. Elle est en général maximale à l'aplomb de la faille (intensité épicentrale). Elle est d'autant plus importante que le foyer est superficiel. Elle était surtout mesurée avec l'échelle MSK mais l'échelle EMS 98 tend à la remplacer. Celles-ci comptent 12 degrés :
 - degré 1 : séisme non perceptible ;
 - degré 5 : seuil d'affolement des populations avec réveil des dormeurs, faibles dommages ;
 - degré 12 : changement total du paysage.

Le zonage sismique réglementaire de la France est basé sur une évaluation empirico-statistique des données historiques. Il est défini par le décret du 14 mai 1991 et touche environ 5000 communes en France. Le futur zonage sismique a été déterminé par une approche de type probabiliste, sur les données sismotectoniques et historiques. Il touchera un nombre de communes beaucoup plus important. En région PACA, seule la commune des Saintes Maries de la Mer serait classée en aléa très faible.

La région PACA est la région de France métropolitaine la plus exposée au risque sismique tant en intensité, qu'en étendu de territoire ou la vulnérabilité des enjeux y est très forte notamment dans les secteurs de la vallée de la Durance du pays d'Aix et surtout de la partie EST de la cote d'Azur.

Un quart de la région est classé en zone de sismicité moyenne (zone 2). Le reste est classé en zone de sismicité faible, très faible ou négligeable (1b, 1a ou 0)

- Le tremblement de terre de Lambesc (Bouches-du-Rhône) le 11 juin 1909 a été le plus meurtrier en métropole : 46 morts et plus de 1500 constructions endommagées.
Si le même tremblement de terre se produisait aujourd'hui, il causerait de 400 à 1000 morts (données 1982)
- La zone de Manosque a subi aux XVIIIe et XIXe siècles des séismes d'intensité forte. La faille de la moyenne Durance encore très active, fait l'objet de nombreuses études et surveillances.
- Le département des Alpes Maritimes très peuplé est également très sismique. Le tremblement de terre Ligure du 23 février 1887 a fait plus de 600 morts. Des séismes de faible intensité ont été ressentis ces dernières années à Tende ou au large de Nice.